

Berquin dans ses relations avec le Parlement

Si l'on en croit certains passages de la *FDT*, Berquin a joué finement avec les sentiments du Parlement, afin de tenter de se le concilier.

Parlement convaincu de la nécessité de réformer la discipline ecclésiastique, si possible d'après les principes de la Pragmatique, exactement appliqués, avec le concours des juridictions séculières - voulait établir des élections régulières, exemptes de simonie et d'intrigues : des principes conformes aux traditions de l'Eglise de France.

→ Berquin s'appuie sur ce conservatisme parlementaire

Mais cette réforme de la discipline était ralentie par la procédure dans les causes bénéficiales qui aboutissaient rarement, entravé par les interventions du Roi.

Mais

1. Parlement réservé aux questions d'enseignement et doctrine, d'où sources peut-être de nouveautés dangereuses
2. Très attaché à l'orthodoxie et influencé par la Faculté de Théologie.
Traditionnaliste en matière de croyance, et la Faculté de Théologie se présentait comme la gardienne des traditions religieuses
3. Influence motrice de gens déterminés comme Lizet, toujours prêt à signaler les erreurs et à solliciter mesures de répression, consultant la Faculté de Théologie.
4. Puisque régime concordataire s'imposait comme nécessité (qui, de fait, donnait au roi responsabilité de la direction religieuse de son peuple), c'était obligation pour Parlement de ne pas ménager au roi les avertissements

Berquin flatte le parlement (dans *FDT*)

1. Critique le Concordat et suggère le retour à la Pragmatique
2. Déploie la simonie et l'intrigue dans la collation des bénéfices
3. Dénonce l'acharnement des séculiers docteurs à obtenir un bénéfice et sous-entend que leurs revendications paralysent la procédure et limitent les chances de succès d'une réforme que souhaitent les Parlementaires.
4. En un point cite même le Conseil qui l'aurait tiré des griffes de la Sorbonne !
5. Pouvait espérer un appui auprès de Budé, maître des requêtes de l'Hôtel, de Louis Ruzé et François de Lognes, conseillers, liés avec John Colet, Bérault et Erasme, probablement ses propres amis ; peut-être aussi des gens comme le premier président de Selves, dédicataires par Lefèvre de son édition des *Psaumes* de 1524.

Mais surestimait leur capacité de se dissocier de la position générale du Parlement. Opinion parlementaire faisant preuve d'une très grande cohésion.

6. S'efforce de placer un coin entre eux → ses attaques contre un Lizet.

7. S'emploie à briser la collaboration entre autorité doctrinale et autorité judiciaire, pourtant unie, au moins dans les débuts, sous la direction du Roi.

8. S'attaque aux mœurs monastiques, que le Parlement s'efforçait de régler

Mais en même temps ne pouvait admettre qu'il prenne position, directement ou indirectement, en matière religieuse. pas très éloigné de F. Lambert qui invectivait également les évêques, les moines et les parlements "qui se mêlent de porter des jugements sur la vérité de Dieu, et qui favorisent les écoles des faux théologiens" ; avertissait [mot illisible] de "ces exécrables institutions du royaume de l'Antéchrist" qu'il ne faisait pas plus cas de leurs décisions "que du fumier et des ordures". Préface au *Cantique des Cantiques*, adressée à François I^{er} de Strasbourg, août 1524.

Souci du Parlement de contrôler lui-même l'action de la Faculté.

Ses rapports avec Lizet (c 1482-1554)

Le zèle de Lizet, ses offres de service, son acharnement...

Autre exemple : l'affaire Arnauld de Brovossio (ou Bronosse). Lizet, chargé par le roi de faire une enquête, se montra nettement favorable à la Faculté et provoqua l'envoi d'une députation qui devait la justifier auprès du roi (*PVFT*, BN 1782, f° 100 v°).

Lizet s'employa avec ardeur contre le groupe de Meaux (1524)

Lizet est pour Berquin un cas rêvé : la caricature de tous ceux qui, parce qu'il ont un pouvoir, se croient investis de pouvoir juger des Ecritures.

1514 : Conseiller au Parlement

29 juillet 1517 : avocat du roi

1522 : plaide pour la couronne contre Connétable de Bourbon

1525 : plaide pour la couronne contre Briçonnet

1529 : premier président du Parlement, à la succession de Jean de Selve

Hostilité d'Erasmus à Lizet (# 2587)

Cont. Erasme II, col. 336 A - B.

Plusieurs cas (celui par exemple de l'ermite Guibert en novembre 1523) montrent que Parlement faisait preuve de modération dans les cas d'hérésie où le coupable ne s'était livré à aucune propagande.

↓

dans la mesure même où s'efforçait de populariser sa lutte, Berquin rendait plus certaine la sévérité des juges.

D'autre part, s'attaquait de préférence aux plus notables.

S'enhardit à mesure que le roi est de moins en moins en mesure d'intervenir dans le conflit.